

Séance du conseil communal du 25 juin 2015

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au syndic et aux municipaux, aux huissières, à la presse ainsi qu'au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 36 conseillères et conseillers et 9 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Despland procède à la lecture de l'ordre du jour modifié, puis ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 5 mai 2015 est faite par la secrétaire, Mme Diana-Alice Ramsauer. Mme Despland la remercie pour sa lecture ainsi que pour sa rédaction. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à la majorité.

Point 2 Préavis 03-2015 Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2014.

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Hostettler, rapporteur de la commission de gestion vient lire son rapport. La discussion sur la gestion est ouverte.

M. Eric Hostettler tient à faire remarquer que le rapport de gestion est très bien rédigé et riche en informations. Par ailleurs, il demande des précisions concernant une phrase à la p. 27, au sujet des employés de la déchetterie. Il est en effet écrit: «leur travail d'informations auprès des usagers est essentiel et parfois, aussi ingrat puisqu'ils sont au contact direct des habitants.» Il se demande si l'adjectif ingrat se rapporte bien aux réactions parfois vives concernant les directives de la déchetterie ou s'il s'agit d'autre chose.

Mme Arber répond que la réponse est dans la question et qu'il n'est effectivement pas toujours évident pour les employés de faire appliquer les règlements. Pourtant la population dans l'ensemble est très coopérative.

M. Eric Hostettler demande si un tableau faisant part des heures effectuées par les différents employés de la Commune de L'Isle est tenu, notamment dans le but d'observer les charges salariales en fonction des postes.

M. Fontannaz répond que chaque employé doit remplir un décompte de ses heures.

M. Eric Hostettler ajoute en conséquence, qu'après discussion avec la commission de gestion, il serait intéressant d'insérer un tableau récapitulatif de ces décomptes dans le prochain rapport.

M. Denis Baudat remarque que le volume de composte est toujours excessif malgré les mesures qui avaient été prises il y a déjà quelques temps.

Mme Rime observe que le tri des déchets est fait de plus en plus soigneusement et en conséquence, ces déchets verts vont encore augmenter. Les mesures mises en place aujourd'hui, sont notamment l'encouragement à la création de compostes privés et les heures d'ouverture restreintes. Cette dernière mesure a déjà permis de gros progrès. Un contrôle plus strict reste pour l'instant inenvisageable.

M. Eric Hostettler précise qu'il s'agit de 80 à 100 kg de déchets organiques par habitants. Une moyenne suisse est difficile à sortir, puisqu'il est évident qu'un village avec beaucoup de jardins se révélera plus productif en déchets verts qu'une grande ville comme Lausanne. Il estime qu'il est peut-être aujourd'hui difficile de descendre au-dessous d'un certain seuil.

Mme Rime ajoute qu'effectivement les habitants de L'Isle génèrent 85 kg de déchets organiques par habitant et par année. La statistique complète concernant les déchets est à disposition auprès d'elle.

M. Bessard souhaite savoir comment est calculé le coût par élève (annoncé à la page 7 du rapport de gestion), puisqu'il remarque une grande différence de charges entre 2013 et 2014.

M. Nicolas explique que le problème vient du fait que L'Isle a plus d'élève en secondaire qu'en primaire et que les charges ne sont pas réparties de la même manière selon les cycles. Ainsi le coût total est divisé par le nombre d'élèves de secondaire et celui de primaire, ce qui donne un résultat pour 2014 plus élevé qu'en 2013.

La parole n'étant plus demandée, le point « gestion » concernant le rapport de gestion et comptes de l'exercice 2014 est accepté à l'unanimité.

Mme Despland ouvre la discussion concernant les comptes de l'exercice 2014.

M. Pasche remarque que le montant à la page 18, de la section 5 Institution publique et cultes, au poste Participation à l'Association intercommunale ASISEVV est important mais pas détaillé. Il trouverait intéressant de connaître la part allouée aux transports pour les écoliers, d'autant que l'entreprise privée qui a été mandatée pour ce travail fait aujourd'hui des pertes. Il serait important pour le Conseil Communal de pouvoir surveiller la part payée par la Commune de L'Isle, notamment si les charges augmentent.

M. Lanthemann précise que la commune de L'Isle ne tient pas les comptes de l'ASISEVV et que c'est elle qui s'occupe des coûts de transport des élèves de manière centralisée. Le calcul des charges pour L'Isle est fait de manière théorique en prenant en compte le nombre d'élèves et le nombre d'habitants par villages. Ainsi, L'Isle paye uniquement une part de la facture globale pour les transports et non une facture directement envoyée par la SAPJV. Ce système a été mis en place afin de ne pas pénaliser les petites communes qui n'ont pas

d'enfants scolarisés. Par ailleurs, le chiffre demandé par M. Pasche pourrait être indiqué dans le budget.

M. Nicolas rappelle que L'ASISEVV est composée d'un Comité directeur et d'un Conseil inter-communal, ce dernier étant en droit de prendre les décisions relatives à l'association. La Commune de L'Isle est représentée par deux délégués au Conseil inter-communal et lui-même fait partie du Comité directeur. A ce titre, la demande de M. Pasche peut être acceptée, pourtant, les factures et donc les coûts seront toujours gérés par l'association.

M. Pasche propose en conséquence d'avoir accès à ces chiffres par le biais d'un rapport de l'ASISEVV.

M. Denis Baudat revient sur le thème des déchets verts en demandant s'il est bien correct d'imputer ces charges au poste 318.85, Composte des ménages (page 16). En effet, compte tenu du tonnage de ces déchets, le montant des charges lui paraît modeste.

Mme Rime répond que dans le rapport de gestion, on trouve le tonnage complet de 254,940 à la page 27 qui correspond aux déchets verts des ménages et déchets verts des parcs. Dans les comptes, on calcule donc le tiers (c'est à dire 85 tonnes) pour le compte 450, poste 318.85 Composte des ménages et le reste au compte 440, poste 318.85 Composte domaine publique. Dans le rapport de gestion, on trouve volontairement uniquement le chiffre total afin d'avoir un moyen de comparaison. Pourtant, au niveau comptable, il est nécessaire de séparer les deux sortes de déchets.

M. Denis Baudat remarque que la quantité des déchets verts pour les ménages de la Commune n'est donc pas si élevé, puisque la plus grande partie du chiffre total provient des parcs et promenades.

M. Dagaëff demande comment sont calculées les imputations internes de frais de personnel. En effet il serait intéressant de savoir si à la page 16, au compte 450, poste 390.00 Imputations internes de frais de personnel, le montant correspond uniquement aux salaires précis pour des heures également définies ou si cela représente toutes les imputations internes aux salaires.

M. Nicolas répond que cela ne change rien au niveau comptable, mais précise qu'il s'agit d'une clef de répartition mise en place il y a quelques années, en fonction des heures de travail effectuées dans chaque poste ou chaque dicastère. Cette clef de répartition n'est par contre pas modifiée toutes les années.

M. Matti fait remarquer une faute de frappe à la page 3. Le montant de 201'919.95 CHF correspondant aux amortissements extrabudgétaires devrait en réalité être de 251'919.95 CHF.

M. Lantheman explique qu'à la page 4, dans la colonne amortissements extrabudgétaires, on trouve un montant de 50'000 CHF correspondant au réseau d'eau. En effet, la commune utilise l'amortissement d'un versement des redevances pour la vente des graviers au Barbilles. Celui-ci étant un produit extraordinaire, il a été décidé de l'affecter aux anciens travaux de réseau d'eau des Belles Fontaines. En conséquences, ces 50'000 CHF sont en réalité prévus dans le budget et les 201'919.95 CHF sont exceptionnels étant donnés les bons résultats de l'année.

M. Bessard demande à quoi correspondent les 9'424.60 CHF à la page 22, compte 820, titre 481.00 Prélèvement sur financements spéciaux.

M. Nicolas annonce que la Municipalité est actuellement en train de constituer un dossier afin de répartir au mieux les montant d'investissements accordés par le Conseil Communal. Il rappelle qu'il y a un peu plus d'une année, le CAD avait fait l'objet d'un appel d'offre auprès de plusieurs sociétés. Quatre entreprises ont répondu présentes. Néanmoins, la Municipalité, devait encore recevoir un dossier complet afin d'étudier une éventuelle revente de ce chauffage et de préparer un préavis. Plusieurs solutions sont étudiées : la première serait sous la forme d'un fort investissement de la commune de L'Isle puis, d'une revente des mégawatts. La seconde est simplement la remise du CAD dans son ensemble. Le chiffre dont parle M. Bessard correspond en conséquence à ces différentes études. Elles ont d'ailleurs été envoyées aux entreprises potentielles, et à ce jour, Cosvegaz et La Romande Energie seraient peut-être intéressés, ainsi qu'une entreprise à Zürich et une à Genève. Il précise qu'il s'agit ici uniquement de propositions et d'appels d'offre et non pas encore de vente.

M. Lanthemann ajoute qu'à la page 24, on trouve un compte Avances aux financements spéciaux, chauffage à distance de 175'336.41 CHF. Ce chiffre correspond aux déficits cumulés du chauffage à distance depuis qu'il a été mis en exploitation. Ainsi, les 9'424.60 CHF représentent l'excédent de charges de service pour 2014. Par ailleurs, des honoraires importants enregistrés au poste 318.00 ont contribué au déficit du service. Et pour finir, des charges inattendues (voir note b) ont dû être intégrées à ces comptes, creusant encore davantage le déficit.

M. Dagaëff revient sur les frais de personnel. En effet, l'imputation des charges d'un compte à un autre n'est pas anodine. Les comptes sont équilibrés par poste, et en conséquence imputer certains frais à un compte plutôt qu'à un autre représente un certain choix. Dans le compte Ordures ménagères et déchets, les revenus proviennent des taxes et non pas par exemple des impôts. Ces taxes permettent elles-mêmes de payer le personnel. M. Dagaëff demande donc que l'imputation de ces charges salariales du personnel soit représentative des frais effectifs et non qu'elles soient imputées de manière aléatoire à un compte ou à un autre. A ce sujet, lorsque la taxe au sac a été introduite, les citoyens ont payé une part importante sous forme de forfait, à l'exception des jeunes de moins de 18 ans. Alors qu'avant l'introduction de ces sacs, il était difficile de prévoir la rétrocession, elle est aujourd'hui calculée à 41'000 CHF, permettant un équilibre parfait du compte. L'imputation au personnel est donc importante pour savoir si cette taxe est suffisante ou trop élevée. Pour finir, il souhaiterait savoir si la taxation changera à l'avenir.

Mme Rime répond que les tabelles pour les frais de personnel sont les mêmes depuis qu'elle est Municipale. Si aujourd'hui le compte est équilibré, il n'y a pas de raison de changer pour l'instant. Pourtant, cette taxation étant encore récente, il est important d'attendre quelques années pour adapter les montants.

M. Nicolas ajoute que le chiffre par exemple de 38'000 CHF correspondant aux charges de personnel pour les employés communaux, notamment de la déchèterie, reste très modeste. En outre, la clef de répartition mise en place a été créée sur la base des relevés d'heures effectuées par les employés. Cette manière de calculer n'a pas changé depuis quelques années, puisqu'elle semble correspondre relativement bien à la réalité.

M. Bessard se demande pourquoi on retrouve des frais de personnel pour le chauffage à distance alors que celui-ci fonctionne de manière autonome.

M. Nicolas répond que des honoraires doivent être payés aux entreprises qui s'occupent du chauffage à distance, sept jours sur sept. Il s'agit ici non pas d'employés communaux, mais de contrats externes.

La parole n'étant plus demandée, le préavis 03-2015 Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2014 est accepté à l'unanimité.

Point 3 Elections du bureau

Présidente:	Isabelle Despland
Vice-Président:	Daniel Pasche
Scrutatrices:	Nathalie Odin et Nicole Pittet
Scrutatrice et scrutateur suppléant-e :	Martine Vantalou et Denis Baudat

Point 4 Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- Rapport MVCL (liaison d'eau potable entre Mont-la-Ville, Cuarnens et L'Isle) : le préavis présenté au Conseil communal fixait le montant des travaux à environ 1'900'000 CHF. Après déductions de toutes les subventions reçues et de la participation de Cuarnens et Mont-la-Ville à raison de 110'000 CHF chacun, ils n'ont en réalité coûté que 628'540 CHF. Avec le solde restant, il a été décidé de prolonger les travaux pour une somme de 65'000CHF. Une inauguration de la liaison MVCL et du barrage souterrain est prévue le dernier samedi de septembre.

Point 5 Communications du Bureau

- Date du prochain Conseil : 27 octobre 2015.
- Elections fédérales : le Bureau du Conseil communal cherche encore quelques personnes intéressées à participer au dépouillement des élections du 18 octobre 2015.
- Fête villageoise : les conseillères et conseillers sont cordialement invités à participer à la pendoison de crémaillère de la boîte aux lettres de la Jeunesse de Villars-Bozon-Mauraz qui aura lieu ce week-end, du 27 au 28 juin 2015.

Point 6 Communications de la Municipalité

- Réseau AJERCO: 12 places parascolaires seront ouvertes dès la rentrée à Penthelaz. Le développement d'une plus grande offre est actuellement à l'étude.
- Déchets : Une nouvelle directive complétant le règlement communal sera prochainement distribuée aux habitants de la Commune.
- Epuration : le rapport final concernant la régionalisation du service d'épuration a été présenté aux communes en avril dernier. Une réponse quant à la poursuite ou non de l'étude devra être rendue par les différents villages à mi-juillet. L'Isle et les communes alentours seraient favorables à une régionalisation, mais à une plus petite échelle que présentée aujourd'hui.
- Abbaye de l'Isle : la manifestation aura lieu du 25 au 27 juillet 2015. Il manque encore quelques chars pour rendre le cortège à la hauteur des années précédentes.

- Etat de la route : les trous dans la route ont été taconnés dans la mesure du possible afin d'éviter qu'ils s'agrandissent.
- Entretien : les fenêtres du Château seront repeintes et celles de la grande salle changées. Le mur du cimetière ainsi que celui du bassin de la Venoge ont été remis en état.
- SDIS (Service Défense Incendie et Secours) : à la suite de plusieurs démissions d'officiers, l'équipe des pompiers sera quelque peu remodelée. De plus, la commune de La Sarraz a résilié le bail à loyer des locaux du DPS (détachement des premiers secours). Des locaux sont prévus à Eclépens.
- Service des forêts: les apprentis Cyril Chappuis et Grégory Autier ont réussi leurs examens.
- Séparatif: les archéologues ont découverts des poutres ayant servi à la muraille qui entourait L'Isle. Les travaux ont pu reprendre après trois jours de fouille. Par ailleurs, les fragments de bois sont à l'heure actuelle étudiés pour en connaître la date précise.
- « La Liaison » : le forage a commencé ces jours dans la direction de la laiterie. Il se trouve à 4 mètres de profondeur de la Venoge.

Point 7 Propositions individuelles

Mur de la gendarmerie

M. Tardy estime nécessaire de mettre un petit coup de truelle sur ce mur afin d'assurer la sécurité de tous.

Marquage au sol

M. Genoud remarque que des lignes traitillées ont été dessinées dans le carrefour du Grütli et sur la route du Mollendruz. Il aurait été plus utile, pour la sécurité, de marquer une ligne continue.

M. Bapst répond qu'il est interdit de mettre une ligne continue à cause des différentes intersections dans cette zone.

Vente de la Balance

M. Chenuz s'étonne de trouver l'hôtel de la Balance déjà en vente sur internet alors qu'aucun préavis n'est encore passé devant le Conseil Communal. M. Bapst répond qu'il avait été annoncé à l'Assemblée que la régie Foncia commençait les démarches. En cas d'intérêt d'un acheteur, le projet de vente serait évidemment immédiatement présenté au Conseil Communal. De plus, si d'ici à la fin de l'année, le bâtiment ne se vend pas, la Municipalité fera un point de situation, notamment avec les tenanciers actuels dont le bail a dû être résilié. M. Giroud demande des précisions en cas d'achat. Il a peur que si quelqu'un s'intéresse au bâtiment et que néanmoins la décision de vente doit être ratifiée par le Conseil communal, celui-ci renonce. M. Nicolas rassure en expliquant que le contrat signé avec l'agence Foncia comprend la clause indiquant que la vente ne peut se conclure qu'après autorisation par le Conseil communal. La procédure se déroule dans cet ordre pour laisser une marge de manœuvre à Foncia dans la négociation de prix. M. Dagaëff soutient M. Giroud puisque la motion demande d'étudier la possibilité de vendre un ou plusieurs bâtiments communaux et non de commencer les démarches. Il demande à la Municipalité de présenter un plan global sur l'état général, les frais et les recettes ainsi que l'estimation de la valeur de tous les bâtiments communaux. Cette vision d'ensemble permettra de définir les objectifs liés à la gestion des bâtiments. M. Bapst explique que le choix s'est porté sur l'hôtel de la Balance en raison de son déficit et des nombreux investissements à prévoir. M. Chollet ajoute qu'il serait effectivement intéressant de faire un état des lieux des différents bâtiments pour répondre à sa motion. Mme Despland rappelle que la motion est contraignante dans la mesure où elle a

pour effet d'obliger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. Selon le règlement, elle attend donc une réponse de la Municipalité sous la forme pré-citée. M. Eric Hostettler pense que si la vente devait actuellement passer au vote, celle-ci sera refusée par le Conseil Communal, sous prétexte qu'aucun état des lieux général n'aurait été présenté pour justifier ce choix.

Sentier des Huguenots

M. Gruaz informe que le sentier a été reconnu par le Conseil de l'Europe comme sentier culturel européen. Des prospectus sont à disposition au kiosque et au bureau municipal.

Loi sur l'aménagement du territoire

M. Stocker demande des compléments d'informations concernant les implications de la LAT sur la commune de L'Isle. En effet, il semblerait qu'elle ait une surface constructible surdimensionnée. M. Nicolas précise que le PGA envoyé au canton est effectivement aujourd'hui bloqué par la LAT. Le surdimensionnement des zones constructibles est pour l'heure uniquement annoncé par les médias et non par le canton. Le pré-projet du PGA a été finalisé, mais depuis presque 5 ans, le dossier est au point mort. Il est donc difficile de prédire la suite des événements.

Mise à l'enquête

M. Pasche demande à la Municipalité pourquoi la mise à l'enquête du projet « en Jaccard » n'a pas été rendue publique. M. Nicolas précise qu'il s'agit du silo à sel (PPA En Jaccard) et que cela ne concerne que l'Etat, c'est pourquoi la mise à l'enquête n'a pas été transmise à la population.

Cuir de Cordoue

M. Gabioud annonce que l'apéritif aura lieu au Grand Salon et que les cuirs de Cordoue ont fini d'être posés le jour même. Il rappelle que le montant d'environ 100'000 CHF a été intégralement financé par AchIsle, grâce aux différents dons des associations. Ces cuirs avaient originellement été posés dans la salle du Conseil, puis avaient été enlevés, pour rester environ un siècle dans une cave à Lausanne. L'inauguration officielle aura lieu le 4 juillet 2015, avec une importante partie festive.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 22h00.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire



Isabelle Despland

Diana-Alice Ramsauer